

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 5 septembre 2023 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande du Centre d'entraide Contact de Warwick (2023/10) :

Demande du Centre d'entraide Contact de Warwick, représenté par madame Diane Lefort concernant l'immeuble situé au 214, rue Saint-Louis sur le lot 6 278 269 et ayant pour objet, si elle était accordée, de permettre la construction d'une remise ayant une distance de 0 mètre sur une largeur de 1,55 mètre avec le bâtiment principal comparativement au 1 mètre prescrit à l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 270-2019. De plus, la demande consiste à porter le nombre total de bâtiments accessoires à trois comparativement aux deux bâtiments autorisés prescrits à l'article 7.2.5 d) de ce même règlement.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 5 septembre 2023 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 5 septembre 2023.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 16^e jour du mois d'août 2023.

**Karine Larose,
Greffière**